

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 3 DÉCEMBRE 2024****Délibération n° 2024_078
BUDGET ANNEXE 2024 DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE -
DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 26 novembre 2024 par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15**PRÉSENTS : 12**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Emilie MARCHES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Arnaud ARFEUILLE, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 3

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Fabienne JOUVET (Procuration à Jacques NAU).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ghislaine BOUVIER

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

compte tenu des ajustements du budget du personnel il convient de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	+ 85 550 €	GROUPE I – Produits de la tarification	- 84 000 €
Article 64111 - Personnel titulaire et stagiaire – Rémunération	+ 50 550 €	Article 7331411 – Tarif horaire	+ 21 500 €
Article 64515 – Cotisation	+ 35 000 €	Article 7332411 – Tarif horaire	+ 46 500 €
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	+ 1 150 €	Article 73412 – Produit de l'utilisateur	- 85 000 €
Article 6817 Dotations dépréciations d'actifs circulants	+ 1 150 €	Article 7388 – Produits autres financeurs	- 67 000 €

		GROUPE II – Autres Produits d'exploitation	+ 270 700 €
		Article 7488 – Autres subventions et participations	+ 7 000 €
		Article 6419 Remboursement sur rémunération du personnel	+ 4 500 €
		Article 7588 – Produit de gestion courante	+ 172 500 €
		Article 7488 – Autres subventions et participations	+ 86 700 €
		GROUPE III – Produits financiers et non encaissables	-100 000 €
		Article 7718 – Autres produits exceptionnels	-100 000 €
TOTAL DEPENSES	+ 86 700 €	TOTAL RECETTES	+ 86 700 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Acquisition éléments d'actifs immobilisé	1 150 €	Autres recettes investissement	1 150 €
Article 21 – immobilisations corporelles	+ 1 150 €	Article 491 Dépréciation des comptes de tiers	+ 1 150 €
TOTAL DEPENSES DM 3	+ 87 850 €	TOTAL RECETTES DM 3	+ 87 850 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- voter la décision modificative n° 3 du budget annexe du SAAD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **13** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 3 décembre 2024

Ghislaine BOUVIER
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale




Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.